

Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement du 21 juin 2022

Saisine n°1

Madame Laure Le Bihan, représentante de l'association Septimousse, a été désignée pour présenter en séance le vœu suivant :

Les vergers urbains permettent de végétaliser la ville et de créer des terres nourricières. Ils sont aussi un outil intéressant pour développer l'éducation à la nature des enfants. Le CVAL forme le vœu que les enfants des écoles primaires de l'arrondissement participent aux plantations et à l'aménagement des futurs vergers urbains du 7^e arrondissement.

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LE BIHAN. Autant vous dire que l'on émet un avis favorable à votre vœu et Madame PASIECZNIK va vous répondre en l'absence de Barthélémy CHENAUX.

Mme PASIECZNIK : Effectivement, je tiens à remercier à la fois les membres du CVAL pour leur travail de manière générale, et puis tout particulièrement pour cette question qui me tient à cœur. Moi, en tant qu'adjointe déléguée à la nature en ville et effectivement de la même manière à Barthélémy CHENAUX avec qui on a étudié votre vœu ensemble, en tant qu'adjoint délégué à l'alimentation. Je souhaitais quand même rappeler où nous en étions dans le déploiement de ces vergers sur le 7^e arrondissement. On a planté un premier verger fin 2020, rue Marie-Madeleine Fourcade sur le quartier Gerland, et puis un deuxième verger tout début 2022 à l'intérieur du Parc Blandan et maintenant, nous préparons avec les riverains un troisième verger d'arrondissement sur la place Jules Guesde qui devrait être planté fin 2022. Il s'agit bien de continuer avec la Ville de Lyon de planter un verger par arrondissement chaque année. À partir de 2023, pour le moment, on n'a pas de projet, mais on sera aussi preneur des envies des uns et des autres par rapport à ces plantations. Juste, petite information, les fruitiers sont plantés jeunes, ça ne vous a pas échappé. L'objectif est d'avoir une reprise plus facile et de s'adapter mieux aux contraintes de sol et de climat, ce qui veut dire que la récolte n'est pas tout à fait tout de suite après la plantation. Vous l'avez évoqué, ces vergers ont de nombreux objectifs : créer des nouveaux lieux de rencontre entre les habitants et les habitantes, développer des espaces qui accueillent de la biodiversité et contribuer à rendre la ville comestible. Pour nous, les vergers, c'est un bien commun pour que tous et toutes se rapprochent de la nature et voient sa capacité à nous nourrir aussi. Il est bien prévu d'organiser avec les services des espaces verts, avec des naturalistes partenaires, des actions pédagogiques à la fois autour des questions de pollinisation, mais aussi de comment on surveille la qualité, les éventuels problèmes sanitaires sur les plants, la fertilisation, la taille des fruitiers par exemple.

Concernant l'implication des enfants, on a pu avoir un travail avec les enfants de l'école du Parc Blandan au moment de la plantation. Pour Marie-Madeleine Fourcade, il y avait quand même eu une implication, mais dans un deuxième temps pour la plantation des petits fruits avec l'école Ravier lorsque la situation sanitaire l'a permis.

À l'avenir, nous souhaitons, bien sûr, systématiser cette participation des écoles, à la fois à la plantation, mais aussi sur d'autres activités, à d'autres moments comme vous l'avez évoqué. Et pour cela, ce que je souhaitais dire aussi, c'est que nous pourrions nous appuyer sur les équipes des espaces verts qui ont renforcé leur organisation sur cette mission pédagogique pour pouvoir vraiment être le plus disponible possible pour des activités des écoles à différents moments de l'année. Y compris pour peut-être travailler sur les futures récoltes, on verra comment ça peut s'organiser. Ce qui est intéressant aussi, c'est de mettre ça en lien avec le nouveau projet éducatif de Lyon pour 2021-2026 qui a trois ambitions, dont deux qui me semblent très liées à ces objectifs autour du verger :

- Un objectif autour de l'éducation à la transition écologique. Là, on y retrouve toutes les questions à la fois d'alimentation et de nature en ville ;
- Et puis, l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à une citoyenneté émancipatrice.

On est bien aussi sur ces questions d'engagement dans la gestion d'un commun, etc., et depuis tout petit. On parle beaucoup des écoles, mais il y aura peut-être aussi des choses qui pourront être envisagées avec les crèches, sur le périscolaire. Il y a peut-être d'autres choses aussi, c'est un petit peu plus compliqué avec les crèches, mais il peut y avoir des petites choses quand même.

Et ce que je souhaitais dire aussi, c'est que bien sûr, ces possibilités, elles complètent des choses qui se font déjà dans les écoles avec des activités de jardinage lorsque les enseignants le souhaitent puisqu'il y a un certain nombre de cours d'école qui sont équipées de bacs qui seront renforcés, en plus, lorsque l'on fera de la végétalisation, lorsque les cours d'école seront particulièrement concernées par des projets importants de végétalisation, c'est bien sûr des choses qui seront prises en compte. Et puis, ça s'ajoute aussi à l'implication d'un certain nombre d'écoles dans les jardins partagés qui vont parfois faire des visites, etc., sur les jardins partagés.

Tout ça pour dire que c'est avec intérêt que nous suivrons et faciliterons lorsque nécessaire toutes ces activités des écoles au sein des vergers, bien sûr en lien avec les services de la Ville de Lyon.

Encore merci pour ce vœu, et je pense que nous y serons tout à fait favorables

Saisine n°2

Madame Sophie Mahdavi, membre de l'association Habitat et Humanisme, a été désignée pour rapporter en séance la question suivante :

Depuis plusieurs années, des personnes dorment sous le pont ferroviaire de la gare Jean Macé, sous des tentes ou sur des matelas posés à même le sol. A Lyon, entre 1 500 et 2 000 personnes vivent à la rue, et entre 8 000 et 9 000 personnes sont en attente d'une solution d'hébergement. La ville de Lyon pourrait-elle se mobiliser pour trouver des solutions pour ces personnes via :

- *la mobilisation temporaire de foncier ou de logements vides*
- *la domiciliation administrative des sans-abris*
- *l'accès aux services de santé*
- *un dispositif global et partenarial de prise en charge comme celui mis en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens ?*

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame MAHDAVI pour la question à la fois précise et puis son élargissement. C'est Madame WIBER qui va vous répondre au nom de l'exécutif, mais est-ce qu'avant cela il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je vais être très attentive à la réponse de Madame WIBER, parce que Madame BREUIL et moi-même avons plusieurs fois et depuis plusieurs mois posé cette question, certes peut-être dans d'autres termes, mais le fond est le même, et je n'oublie pas les réponses que nous avons eues et particulièrement, puisque je me sens concernée, dans le domaine de la santé où j'ai à mon goût reçu des fins de non-recevoir, donc j'attends la réponse avec impatience. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, la réponse arrive. Madame WIBER, vous avez la parole.

Mme WIBER : Merci. Merci, Madame MAHDAVI pour apporter cette question en conseil d'arrondissement et vous allez même au-delà puisque vous proposez des pistes de solution. D'abord, quelques informations concernant les personnes qui vivent actuellement et depuis un certain temps sous le pont Jean Macé. Je tiens à préciser qu'elles font l'objet d'un suivi attentif de la part du CCAS, de la Métropole et de l'ensemble des partenaires qui les accompagnent au mieux dans l'accès aux soins, dans l'accès à leurs droits sociaux, à tout ce qui relève de leur vie quotidienne. Il y a d'ailleurs des solutions d'hébergement, qui ont été proposées à certaines d'entre elles, trouvées assez récemment. Je ne vais pas forcément m'attarder sur le sujet plus longtemps, puisque vous l'avez dit, vous avez pris comme point d'appui la situation de Jean Macé, mais la question du sans-abrisme dépasse largement le contexte de Jean Macé à l'échelle de notre ville et de notre métropole, du coup, je vais vous apporter quelques éléments de réponses.

Déjà, la question, vous l'avez dit, elle est vaste, il y a des pistes de solutions que vous évoquez qui montrent aussi la complexité du sujet. C'est évidemment le logement, mais ce n'est pas seulement ça, c'est l'accès aux droits sociaux, l'accès aux soins, etc., et malgré le fait que les pistes que l'on propose ne permettent pas d'endiguer complètement la situation du sans-abrisme à l'heure actuelle sur la ville et sur la métropole, je suis quand même soulagée d'une certaine manière que l'on puisse vous partager quelques éléments de réponse qui vont dans le sens de ce que vous proposez.

D'abord, sur la mise à disposition du patrimoine municipal vacant. On en a quand même un bel exemple dans le 7^e arrondissement avec l'ouverture du 44 en décembre dernier qui a vu se transformer l'ancien commissariat du 7^e arrondissement en centre d'accueil pour des familles avec enfants. C'était un premier projet sur la mandature en ce qui concerne notre arrondissement, mais il n'est pas anecdotique et il a vocation à être reproduit puisqu'il y a également des logements municipaux qui ont été mis à disposition. C'est l'association du Foyer Notre-Dame des Sans-abris qui en est l'opérateur et qui accompagne les familles au sein de ces logements pour proposer de l'hébergement intercalaire.

Le CCAS de la Ville a également lancé un appel à projets pour la mise à disposition de patrimoine municipal, donc sur des structures plutôt de type de celle de l'ancien commissariat du 7^e arrondissement et plutôt du patrimoine qui a vocation à servir d'hébergement un peu collectif. Vous évoquez la domiciliation, le CCAS effectue la domiciliation administrative des personnes au sein des maisons de la Métropole de Lyon. C'est également le cas de Forum Réfugiés quand ils réalisent pour le compte de la Métropole le suivi des demandeurs d'asile. On va dire que ça, c'est déjà quelque chose qui est en place par la collectivité.

L'accès aux services de santé est notamment effectué par plusieurs partenaires sociaux associatifs. Je peux en citer quelques-uns, LA PASS majoritairement, mais il y en a d'autres, Médecins du Monde, la Croix-Rouge.

Je vais terminer par partager votre constat que le dispositif d'accueil global des réfugiés ukrainiens, on ne peut que le saluer, saluer sa mise en place, mais en fait, ça a fonctionné, notamment pourquoi ? Par la coopération de nos collectivités, d'associations, mais également de l'État qui a facilité la

régularisation des réfugiés ukrainiens sur le territoire français et c'est en grande partie ce qui a facilité la mise en œuvre d'un tel dispositif et à cette échelle-là. Donc, je pense que l'on peut le saluer, mais on peut aussi regretter le fait que ce ne soit pas aussi facile de pouvoir proposer des solutions à toutes les personnes qui se trouvent en situation de rue actuellement sur le territoire.

Je vais m'arrêter là sur les éléments de réponse. C'était quelques éléments, votre question était adressée au maire de Lyon, donc on va évidemment transmettre votre question pour qu'il puisse aussi apporter, compléter, les quelques éléments que j'ai pu apporter ce soir et je renouvelle mes remerciements et j'espère que ça aura pu vous éclairer.